



REGLEMENT FINANCIER 2024-2025 1/2

Contribution familiale :

Elle varie en fonction du nombre d'enfants inscrits à l'école. Elle est validée par le Conseil d'Administration de l'OGEC Sainte Odile pour couvrir les frais d'investissement, de la pastorale et d'une partie du fonctionnement. Elle inclut les cotisations obligatoires reversées aux structures de l'Enseignement Catholique, l'Assurance Individuelle Accident contractée par l'OGEC pour tous les enfants inscrits dans l'établissement et une cotisation « établissement ».

Si vous éprouvez des difficultés financières, même temporaires, n'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat ou bien du chef d'établissement.

Une facturation mensuelle est établie sur 10 mois. Le paiement comptant à l'année est possible. L'école accepte les espèces contre reçu, les chèques et propose le prélèvement automatique, lequel, s'il est choisi, est reconduit tacitement d'année en année, sauf opposition de votre part (Mandat SEPA à remplir auprès du secrétariat.)

Contribution solidaire :

Vous êtes encouragés à participer librement à une « caisse de solidarité » qui permet d'aider des familles qui se trouvent en difficulté.

Frais d'inscription non remboursables : 143 € par enfant, payables à l'inscription, composés de **53 €** de frais de dossier et de **90 €** d'arrhes (déduit de la première facture).

Frais de réinscription : 15 € pour 1 enfant – **20 €** pour 2 enfants ou plus, payables en JUIN.
Les frais d'inscription et de réinscription ne sont pas remboursables.

La demi-pension (repas et surveillance) : le tarif est de **6.10 €** par jour avec 5 composantes.

Fournitures :

Les fournitures scolaires sont commandées en partie par l'école qui vous fait ainsi profiter de prix de gros sans bénéfice (jusqu'à 50% de remise sur le prix public). La somme demandée selon la classe de votre enfant est communiquée à la rentrée.

Activités périscolaires :

Des activités sur le temps périscolaire (pause méridienne principalement) sont proposées dans l'enceinte de l'école. Elles sont librement choisies par les familles et payées en conséquence à l'intervenant. Une feuille récapitulative est fournie avant les vacances d'été pour inscription.

Première communion :

Pour les élèves préparant la première communion, des frais liés aux activités spécifiques pourront vous être facturés. Vous serez bien sûr informés à l'avance de cela. Cependant, il ne faut pas qu'une gêne financière empêche de participer. Rapprochez-vous de nous au besoin.



REGLEMENT FINANCIER 2024-2025 2/2

Contribution des familles de la Petite Section au CM2	ANNUEL par enfant	MENSUEL sur 10 mois
Pour 1 enfant	925 €	92.5 €
Pour 2 enfants	890 €	89 €
Pour 3 enfants et plus *	680 €	68 €
Caisse de Solidarité Selon vos possibilités, participation libre.	20 € OU 30 € OU 40 € OU plus par famille et par an	
APEL Association des Parents d'Élèves Adhésion facultative, vivement espérée !	32 € par famille et par an Paiement par chèque à l'ordre de l'APEL à la rentrée ou bien sur la première facture au choix.	

Activités et sorties diverses sur temps scolaire (hors classe de découverte) :
Elles dépendent des projets des classes. La réalité actuelle de l'école invite à considérer qu'un budget de **8 à 12€ par mois** à prévoir est raisonnable.

Cantine : 6.30 € la demi-pension
Réduit à 3 € avec panier repas pour les élèves allergiques.

Garderie / Etude		
Matin	Gratuit	
Soir Facturation à partir de 17h15	Garderie Maternelle et CP	Etude surveillée CE1 au CM2
	Forfait mensuel : 30 € Occasionnelle : 6.50 €	

* Gratuité à partir du 4ème enfant, hors cotisations obligatoires (détail disponible sur demande.)

Date :

Bon pour accord

Signatures des responsables.